

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1222/SG/FP mettant la disposition du Ministre des Finances un contrôleur des impôts.

n° 75-1222/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Georges Meffre, contrôleur des impôts, 9e échelon, est pour compter du 31 mai 1975, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Finances pour servi aux Contributions Directes.